



## ACADEMIE DE POITIERS

**Lettre de juin 2016**  
de la Section Académique du  
SNETAA FO  
23 rue Emile Zola,  
16340 l'Isle d'Espagnac  
[snetaa.poitiers16@gmail.com](mailto:snetaa.poitiers16@gmail.com)  
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

176



### SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial du S3
- p.2 : PPCR : ce que l'on ne vous dit pas ; Qu'est ce que la FNEC-FP-FO ?
- p.3 : Mouvement « intra » 2016 ; La Circulaire de rentrée 2016
- p.4 : Entrevue SNETAA FO / Rectrice ; Du coté de la Hors-Classe 2016

### **L'art du double langage**

C'est malheureusement devenu une habitude dans l'esprit de ceux qui nous gouvernent de jouer sur les mots. Notre Ministère de l'Education s'en est d'ailleurs fait une spécialité depuis la loi sur la refondation de l'école de 2013. Ainsi quand il parle de reconnaissance des missions de l'enseignant pour modifier les « statuts de 1950 » il cherche en réalité à imposer une charge de travail supplémentaire sans offrir de véritables contre- parties.

Cette logique a conduit les enseignants à se voir imposer comme référence les 1607 heures annuelles alors qu'ils bénéficiaient jusqu'alors d'un statut dérogatoire. C'est aussi la suppression des allègements de service, remplacés par les IMP, pour un certain nombre de missions. C'est encore, l'élargissement des publics accueillis, sans moyens supplémentaires et avec une formation à minima, sous le joli nom « d'Ecole inclusive ».

Si le langage utilisé et les idées qu'il véhicule sont partageables, nous savons tous que la réalité qui en découle est tout autre. C'est aux enseignants d'assumer les « bonnes idées » de ceux qui nous gouvernent. Chez les PLP cela se traduit concrètement par l'accueil à la rentrée prochaine, en classe de CAP, d'élèves d'ULIS, dont certains auront peu de chances de répondre aux exigences du diplôme préparé, sauf à prévoir une durée de formation plus importante et les moyens associés. Que dire aussi d'un discours qui prône la revalorisation de la voie professionnelle et qui dans les faits oriente massivement vers la voie générale ? A la prochaine rentrée vont ainsi s'ouvrir dans les lycées généraux et technologiques de nouvelles secondes, alors que les capacités d'accueil dans les LP seront encore amputées. Enfin la pratique du double langage atteint des sommets lorsque notre Ministre nous parle de revalorisation financière pour les enseignants.

L'augmentation du point d'indice obtenu par la mobilisation syndicale de ces derniers mois est très loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 2010. Elle permettra tout juste d'effacer les baisses de salaire net constatées chaque année au mois de janvier depuis l'augmentation des cotisations retraites des fonctionnaires. Quant à l'accord PPCR, il convient de rappeler qu'il a été rejeté par une majorité de syndicats, mais pourtant mis en œuvre par ce gouvernement qui a décidé de fouler au pied les règles du dialogue social qu'il a lui-même instaurées. C'est donc bien à chaque fois ce double langage que le SNETAA FO dénonce depuis la loi de refondation de 2013.

L'équipe académique vous souhaite de bonnes vacances bien méritées dans les semaines à venir et vous appelle dès la rentrée de septembre à renforcer ses actions et ses mobilisations dans nos LP, SEP, SEGPA et EREA.

**Angoulême, le 26 juin 2016,**  
**Henri Lalouette, Secrétaire Académique**

### **PPCR : ce que l'on ne vous dit pas**

Sous un sigle aux allures barbares se cache une réalité bien concrète pour les enseignants : celle d'une revalorisation financière annoncée à grands renforts de publicité par le ministre de l'Education nationale. Mais au fond de quoi s'agit-il vraiment ?

Le texte Parcours Professionnel Carrière et Rémunération a pour objet de revoir l'ensemble de la carrière des fonctionnaires en terme de rémunération et d'avancement. Il ne s'adresse donc pas qu'aux enseignants, contrairement à ce que pourrait sous-entendre la campagne de communication de la Ministre.

Cet accord va s'étaler entre janvier 2017 et janvier 2020. Autant dire que si l'on est sûr du début de son application, on l'est beaucoup moins sur sa finalisation. Concrètement si ce texte est conduit à son terme les enseignants, en fin de carrière gagneront l'équivalent d'un échelon supplémentaire. Bonne nouvelle donc ? et bien pas vraiment !

Puisque ce qui sera ajouté au salaire sera en partie retiré par la transformation d'une partie des primes en points d'indice. Autrement dit les enseignants pour qui les primes ne représentent déjà pas grand-chose, verront celles-ci se réduire. On pourrait appeler cela de l'autofinancement. L'argument avancé c'est que ces points donnés compteront pour la retraite. Certes, mais laquelle ? Celle qu'on nous promet qui abandonnerait la référence aux six derniers mois de salaires et s'alignerait sur le régime général ou celle dont on profitera au-delà de 67 ans pour qu'elle soit complète ? Joli marché de dupes en perspective.

Enfin pour être un plus exhaustif il faut rappeler que PPCR abandonne l'avancement au grand choix attribué à 30% des enseignants aujourd'hui. Il n'y aura plus qu'un

rythme d'avancement unique calé sur le choix. Seuls les 20% qui passent à l'ancienneté pourront s'en réjouir. Concrètement cela signifie que la durée d'une carrière va s'allonger et sera de l'ordre de 26 ans pour franchir les 11 échelons de premier grade.

En contrepartie on nous promet un avancement à la hors classe pour tous, sans nous en donner les modalités concrètes. Il vrai que le SNETAA FO a toujours revendiqué le passage à la hors classe pour tous, mais pas au prix d'un allongement de la carrière ni d'une réforme du mode d'évaluation. Pour les plus « méritants » d'entre nous, l'accord vanté par la Ministre prévoit que le délai de parcours de carrière pourrait être réduit de 2 ans en passant de 26 à 24 ans. A ce prix, ce ne sont plus les notes qui compteront puisqu'elles devraient disparaître, mais plutôt les « bonnes relations » que vous aurez su créer avec votre chef d'établissement et votre Inspecteur. Ainsi la pression du local devraient s'accroître au détriment du barème académique ou national.

Pour finir l'accès au grade exceptionnel (10% des enseignants), pour lequel est prévu une réelle revalorisation (près de 800 euros de plus en fin de carrière) devraient être peu accessibles aux PLP, à la seule exception des chefs de travaux, étant donné les critères retenus pour être promu. Voilà en quelques mots ce qu'est la revalorisation que l'on nous propose et que les SNETAA FO par la voie de sa Confédération a rejeté en septembre dernier, comme l'ont fait une majorité de confédérations syndicales. C'est ce que notre gouvernement appelle aujourd'hui le dialogue social.

**Henri Lalouette,  
Secrétaire Académique**

### **Qu'est ce que la FNEC-FP-FO ?**

La FNEC-FP-FO est la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière.

Elle regroupe différents syndicats notamment le SNUDI-FO (Professeurs des écoles), le SNFOLC (Enseignants des Lycées et des collèges), le SNETAA-FO, le SPASEEN-FO (administratifs) ....

Dans le cadre des élections professionnelles, le total des voix dans tous les corps de l'Education Nationale fixe la représentativité de notre Fédération et donc de nos syndicats.

Avec plus de 13 % des voix et deux élus au Comité Technique Ministériel, notre fédération est donc représentative et tous ses syndicats le sont par la même occasion.

La représentativité nous permet d'être reconnu par le ministère, les rectorats, les inspections académiques et

nous permet d'avoir des moyens syndicaux.

Dans l'académie, grâce à nos résultats électoraux, la FNEC-FP-FO siège dans toutes les instances décisionnaires au niveau académique et départemental.

Nous siégeons également dans les comités Hygiène et sécurité, dans les comités de l'action sociale.

Concrètement cela veut dire qu'un PLP peut bien sûr s'adresser à son syndicat le SNETAA-FO mais aussi par l'intermédiaire du syndicat à sa fédération. Il peut ainsi être conseillé, défendu quelque soit le problème qu'il rencontre dans l'exercice de son métier.

Avec plus de 1600 voix aux dernières élections dans l'académie et plus de 1000 syndiqués, la FNEC-FP-FO est une force pour tous les syndiqués et les syndicats qui la composent.

**Gilles Morin,  
Coordonnateur pour les 4 FNEC-FP-FO  
départementales de l'Académie,  
Membre du Bureau Académique du SNETAA FO**

**Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ; par [internet directement](#) en ligne**

**Site internet de notre section académique : <http://snetaa.poitiers.free.fr>**

## Mouvement « intra » 2016

### *Des promesses, toujours des promesses. En attendant l'austérité continue !*

Notre Ministre a promis la création d'un millier de postes de PLP, pour développer des métiers d'avenir. Ces créations permettraient de fluidifier le mouvement, mais la réalité est tout autre...

Le SNETAA-FO poursuivra sa campagne de revendication contre le blocage des postes PLP, pour qu'un maximum de postes vacants soit mis au mouvement. Le SNETAA-FO a une nouvelle fois dénoncé cette situation lors de la phase « inter ».

La CAPA consacrée au mouvement « intra » s'est tenue le 8 juin 2016. Voici les résultats en quelques chiffres : 209 PLP ont participé à ce mouvement « intra » en 2016, dans l'Académie.

142 postes offerts, soit en LP, SEP-LPO ou EREA. 97 collègues ont été affectés sur un poste fixe, sachant que 48 entrants sur ces 97 ont été placés obligatoirement, et 19 affecté(e)s sur TZR département

Départements	Nombre de TZR
16	3
17	10
79	6
86	0

80,5 % des PLP titulaires n'ont pas obtenu de mutation sur leur vœu 1.

1 <sup>er</sup> Vœu ETS (établissement)	1 <sup>er</sup> Vœu COM (commune)	1 <sup>er</sup> Vœu GÉO (communauté de communes)	1 <sup>er</sup> Vœu DEP (département)	1 <sup>er</sup> Vœu ZRD (zone de remp départementale)
12	2	2	2	1

Alors que 132 collègues obtenaient un poste fixe l'an dernier, ils ne sont plus que 97 cette année ! L'offre de postes est réduite et le mouvement « intra » s'appauvrit considérablement pour ceux de l'académie. En Lettres Histoire-géographie, sur 28 candidats, 6 sont mutés ; en Maths-sciences, sur 22, ils ne sont que 4 à obtenir leur mutation. Dans certaines disciplines, les barèmes explosent sans pour autant donner satisfaction aux candidats en éco-gestion ou STMS.

Finalement, moins d'un collègue sur trois exerçant dans l'académie, obtient sa mutation ! Ce sont donc les conditions de travail qui continuent de se dégrader. Les regroupements de sections et la volonté de la Région de favoriser l'apprentissage ou l'orientation vers la seconde générale, au détriment de la voie professionnelle initiale et laïque sous statut scolaire, ont produit cette situation. L'Etat poursuit son désengagement de l'Enseignement Professionnel.

Le SNETAA-FO lutte pour que chacun puisse obtenir satisfaction sur son premier vœu. **Alors, n'hésite plus et syndique toi au SNETAA-FO ! Le SNETAA-FO ne se contente pas de faire des promesses, il agit !**

**Christelle Bruneau et Jean-Paul Garribotto,**

**Commissaires paritaires académiques SNETAA FO et membres du Bureau Académique**

### **Vous vous demandez ce qui nous attend à la rentrée 2016 ?**

Ne cherchez pas trop ? Il suffit de lire la circulaire de rentrée, au B.O.E.N. du 14 avril 2016, texte plein de promesses.

Ainsi il nous est demandé « d'accentuer les liens et les échanges entre Lycée Professionnel et CFA ». Un projet de loi en ce début d'année avait été déposé à la commission des lois qui devait aboutir à la création de centres de formation issus de la fusion des LP et CFA. Finalement à un an des élections le gouvernement s'y est opposé !

« La dynamique du développement de l'apprentissage doit se poursuivre dans le cadre des EPLE avec un partenariat renforcé des régions (...) Entre 2014 et 2015 + 45 % d'augmentation de formations par apprentissage en LP » !!! C'est écrit ainsi. Et surtout les établissements peuvent s'appuyer sur les CFA publics pour développer les parcours mixtes. Les formations avec mixages des publics vont donc être accentuées et nos conditions de travail vont encore se dégrader !!

Enfin avec « l'aide » des Régions, les branches professionnelles pourront concevoir des parcours de formations diversifiés et répondant à des besoins économiques et sociaux clairement identifiés et ceci avec « l'aide » des campus des métiers. Nous ne validerons plus des diplômes mais bientôt, des compétences notamment à travers des CQP ( Certificat de qualification professionnelle).

Tout est dit !

Vous vous demandez peut-être, que font les syndicats ?

Certains dénoncent cette destruction annoncée de nos Lycées Professionnels. Le SNETAA est de ceux là, mais le SNETAA et ses militants pour se battre doivent être toujours plus forts, et pour être plus forts nous devons être plus nombreux. Nous devons adhérer et faire adhérer pour faire avancer nos justes revendications !

**Stéphane Contamines,**  
**membre du Bureau Académique**

## Entrevue entre une Délégation du SNETAA-FO et la Rectrice de l'Académie de Poitiers

La délégation du SNETAA-FO de ce 23 juin 2016 était composée, du Secrétaire Académique (Henri Lalouette), 4 Secrétaires Départementaux (Sophie Texier-86 / Stéphane Contamines-16 / Henriette Meunier-79 / Bénédicte Moulin-17 et de notre représentant syndical académique ASH (adaptation et scolarisation des élèves handicapés, Jean Paul Garribotto. )

La Rectrice, Mme Anne Bisagni-Faure, assistée par le Secrétaire Général Adjoint, M. Diaz, le Secrétaire Général Adjoint Chargé des Moyens, M Fliou, par le Doyen des Inspecteurs, M. Anxionnaz et par le DAET (Délégué Académique à l'Enseignement Technique), Mme Fouilloux, qui gère notamment la formation initiale sous statut scolaire.

L'entretien a duré un peu plus d'une heure dans une ambiance franche et courtoise et avait pour ordre du jour :

La carte des formations professionnelles de l'académie

mie dans le cadre de la nouvelle région ALPC

L'apprentissage et la mixité des publics et des parcours au sein des LP de l'académie

L'enseignement professionnel et l'ASH (place et rôle des SEGPA et EREA)

La formation des PLP au sein de l'ESPE

Le devenir des structures LP dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

Dans ce cadre ont été aussi évoqués notre désaccord avec le continuum (Bac-3; bac+3), le passage des élèves du CAP au Bac Pro, et la souffrance des personnels face à l'inadéquation public / examen, ainsi que les choix d'orientation des élèves.

Le contenu des propos de la Rectrice fera l'objet d'une communication interne.

Pour poursuivre sur tous ces sujets et en suivre l'évolution, une prochaine audience du SNETAA FO avec la Rectrice est conjointement envisagée.

**Bénédicte MOULIN**

**Membre du Bureau Académique**

## Statistiques du tableau d'avancement au grade de Hors-Classe PLP 2016

La CAPA consacrée à la promotion à la hors-classe s'est tenue le 09 mai 2016.

**67 PLP sont promus en 2016.** : le 1er au barème totalise 339 points et le dernier des promus 221.50 points.

On compte parmi les promus 37 hommes (55%) et 30 femmes (45%).

· 48 PLP sont issus du 11ième échelon de la classe normale soit 72%

· 19 PLP sont issus du 10ième échelon de la classe normale soit 28%

Le mode d'accès au dernier échelon Classe normale sur 67 PLP indique : 28 PLP au grand choix soit 42% , 30 PLP au choix soit 45% , 9 PLP à l'ancienneté soit 13%

Rappelons que le SNETAA demande un parcours de carrière conduisant à un 11ème échelon avec indice terminal 821 pour tous. Le SNETAA redit son opposition à ce système de promotion qui s'inscrit dans une politique de notation « au mérite ».

Hors de ce cadre, nous continuerons à dénoncer la méritocratie et les abus en veillant à la défense des intérêts des adhérents et de l'ensemble des personnels.

Pour toute information complémentaire contacter le SNETAA FO

L'avancement d'échelon des professeurs de lycée professionnel de la hors-classe prend effet du jour où les intéressés remplissent les conditions fixées au tableau ci-dessous :

**Stéphane Texier,**

**Commissaire paritaire académique SNETAA FO et membre du Bureau Académique.**



ÉCHELONS	DURÉE DE L'ÉCHELON
Du 1er au 2e échelon	2 ans 6 mois
Du 2e au 3e échelon	2 ans 6 mois
Du 3e au 4e échelon	2 ans 6 mois
Du 4e au 5e échelon	2 ans 6 mois
Du 5e au 6e échelon	3 ans
Du 6e au 7e échelon	3 ans

Indice Nouveau Majoré	PLP Certifiés CPE	Hors Classe	Reclassement
495	7	1	1 avec ancienneté dans cet échelon
531	8	--	
560	--	2	2 avec ancienneté dans cet échelon
567	9	--	
601	--	3	3 avec ancienneté dans cet échelon
612	10	--	
642	--	4	4 avec ancienneté dans cet échelon
658	11	--	
695	--	5	5 avec ancienneté dans cet échelon
741	--	6	jusqu'à HC 6 sans ancienneté
783	--	7	